

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 05/11/23 – PV N°12

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ (excusé)

Présents : Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Jean-Luc GARCIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CHAMPIONNATS SENIORS

MATCHES REMIS

DATES DE RATTRAPAGE SUITE ARRÊTES MUNICIPAUX : 15/12/24, 22/12/24 et 05/01/25

- Suite à la réception d'un arrêté municipal de la ville de VILLELONGUE de la SALANQUE le match D1 VILLELONGUE / CERET du 03/11 N°28762024 est reporté au 22/12 (les clubs ayant déjà des matches reportés au 24/11 et 15/12)
- Suite à la réception d'un arrêté municipal de la ville D'ILLE SUR TET le match D4 P/A du 03/11 OL ILLOIS / CHAMPIONS ST JACQUES 2 N°28820777 est reporté au 22/12/24 (l'OL ILLOIS a déjà un match remis le 15/12).
- Suite à la réception d'un arrêté municipal de la ville de RIVESALTES le match D4 P/B du 03/11 RIVESALTES 3 / ILLE NEFIACH N°28821989 est reporté au 15/12/24 (ILLE NEFIACH joue en CR Séniors le 24/11).
- Les clubs de l'USEPMM et CANET RFC 2 ayant déjà des matches les 24/11 et 15/12, les rencontres de Coupe du Roussillon ci-dessous, sont fixées comme suit :
 - OCP / USEPMM à jouer à une date à fixer
 - CANET RFC 2 / CHAMPIONS ST JACQUES à jouer à une date à fixer
- Suite à une décision de l'astreinte du district, le match D3 du 03/11 PHOENIX CATALANS / FC BARCARES MEDITERRANEE N°28770265 est remis au 15/12 (les PHOENIX jouent en Coupe du Roussillon le 24/11).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

INVERSION DE MATCH

▪ Conformément à l'Article 6 des Epreuves Officielles, le match D3 du 17/11/24 FC BAHO PEZILLA / RC PERPIGNAN MEDITERRANEE est inversé. En effet le club du FC BAHO PEZILLA a demandé au club adverse d'inverser la rencontre depuis le 14/10/24 et n'a reçu aucune réponse.

Article 6 Epreuves Officielles

Par exception, toute demande, émanant du club recevant, réalisée au moins trois semaines avant la rencontre, ne nécessitera pas l'accord du club visiteur et sera soumise à l'examen de la Commission des Championnats. Le non-respect du délai susvisé entraînera le rejet de la demande par la Commission compétente.

JEUNES

DEMANDE DE REPORT DE MATCH

FC VILLELONGUE : du 29/10/24, demandant à reporter le match U13 Animation P/E AS PRADES 1 / FC VILLELONGUE 2 N°29420340 au 07/12 (accord club adverse). La Commission rappelle que le 07/12 est la date des 1/16ème de Coupe du Roussillon U13 et que l'équipe 1^{ère} de l'AS PRADES est qualifiée pour ce tour. D'autre part, pour la date du 24/11 les deux clubs participent au Festival Foot U13 Pitch. En conséquence cette rencontre ne peut être reportée qu'en semaine avant le 30/11/24.

PROBLEME INFORMATIQUE SUR CALENDRIER

▪ Il y a un dysfonctionnement dans le calendrier U15 1^{ère} phase Poule C : le 17/11 l'équipe du CANET RFC II a 2 matches, la rencontre FC ALBERES ARGELES 3 / CANET RFC 2 s'est rajoutée alors qu'il n'y a pas de match retour sur cette phase ALLER, de plus, le match prévu au calendrier CANET RFC 2 / FC ALBERES-ARGELES s'est joué le 15/09. La bonne rencontre prévue initialement au calendrier le 17/11 est CANET RFC 2 / SP PERPIGNAN NORD 2. Transmis au service informatique de la DSI pour régler ce problème.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire de séance
J-C RICHARD

